

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité COMMUNE DE NOUIC - ASSAINISSEMENT

Date de Convocation 07/03/2025	Dél. 2025_008	Membres : En exercice 11	Présents 9	Votants 11
-----------------------------------	---------------	--------------------------	------------	------------

Le douze mars deux mille vingt-cinq
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Serge NOUGIER

Etaient présents : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE, CIBERT, MM. LEURS, CRUCHET, REBEYRAJ, PASCAL
Etaient excusés : M. BONNAUD (pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), Mme GIRAUD (pouvoir donné à Mme DELUCHE)
Etaient absents :

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant
le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports : Budget communal	
Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure 2023 :	-20 217,33 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure 2023 :	326 988,61 €

Soldes d'exécution : Budget communal	
Un solde d'exécution de la section d'investissement 2024 de :	23 379,86 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 2024 :	22 975,45 €

Excédent cumulé de la section investissement du budget communal au 31/12/2024	3 162,53
Déficit cumulé de la section investissement du budget annexe assainissement au 31/12/2024	-7 981,31
Total du résultat cumulé en investissement à reporter au BP 2025 - Budget communal	-4 818,78

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :			
En dépenses pour un montant de :	Commune	Assainissement	53 005,86 €
En recettes pour un montant de :	13 215,85 €	19 182,98 €	32 398,83 €
Solde des RAR			-20 607,03 €

Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	-25 425,81 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	25 425,81 €
Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) - Budget communal avant affectation au 1068	349 964,06 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) - Budget assainissement	31 400,65 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) - TOTAL après affectation au R1068	355 938,90 €

Extrait certifié conforme,
Fait à Nouic, le 26 mars 2025

